



Mauvais intitulé du poste sur mon contrat

Par **Soflo**, le **29/09/2010** à **23:58**

Interimaire depuis février 2010 dans une grande banque française je viens d'apprendre aujourd'hui mercredi 29 septembre que la nouvelle intérimaire qui a les mêmes fonctions que moi est payée à un taux horaire de 11,59€ alors que moi je suis à un taux horaire de 9,96€.. Afin de mieux comprendre je me suis renseignée auprès de la drh.. Il s'avère que lors de l'enregistrement de mon contrat ils se sont trompés l'intitulé du poste: agent administratif!! En principe ils auraient dû enregistrer : assistant rh. La personne en charge des demandes d'interimaires fut choquée et gênée d'apprendre qu'une erreur avait été commise... Quelles sont mes droits?! Suis-je en droit de faire une réclamation. Mon contrat prenait fin le 30 septembre mais ils me prolongent!!! Un nouveau contrat doit-il être rédigé??? Merci de bien vouloir m'aider!!!

Par **julius**, le **02/10/2010** à **22:02**

[citation]Il s'avère que lors de l'enregistrement de mon contrat ils se sont trompés l'intitulé du poste: agent administratif!! [/citation]
Croyez-vous à l'erreur inopinée ou à une erreur volontaire?
Quelles sont mes droits?!
Reportez-vous à l'intitulé de vos feuilles de paie.
Si celle-ci est la même que votre contrat, vous ne pourrez pas faire valoir vos droits sauf à faire reconnaître devant les tribunaux la requalification de l'énoncé de votre contrat.
Mon contrat prenait fin le 30 septembre mais ils me prolongent!!! Un nouveau contrat doit-il être rédigé???
Afin de régulariser la situation, et ils sont de bonne foi, il suffira de leur demander de donner le bon intitulé à l'avenant à votre contrat.
Interimaire depuis février 2010
Cependant, étant intérimaire, il faudra voir avec votre société d'intérim, et non avec l'employeur pour qui vous rendez la prestation.
C'est à eux de rectifier l'énoncé de votre contrat puisque c'est par contrat avec

eux que vous travaillez.